



DECISION N° 2022-757

**Convention de prestations de soins vétérinaires entre  
la Ville de Perpignan et la clinique vétérinaire Guillon  
Henny**

Direction de la Police Municipale, Prévention et Réglementation

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjoints et/ou Conseillers Municipaux,

Vu l'article R 2122-8 du Code de la Commande Publique,

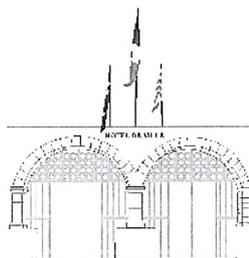
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de fonction et de signature à M François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire,

Considérant la nécessité pour la Ville de Perpignan d'apporter des soins et un suivi vétérinaire à tous les chiens de la brigade cynophile de la police municipale,

Considérant que trois cliniques vétérinaires ont été consultées préalablement pour cette prestation de soins vétérinaires (Clinique Vétérinaire Néovet Docteur Joubert – Clinique Vétérinaire Canigat Docteurs Rideau et Bachelard – Clinique Vétérinaire Henny-Guillon Docteurs Henny et Guillon),

Considérant qu'à l'issue de cette consultation l'offre la mieux-disante et la plus pertinente des trois propositions a été remise par la clinique vétérinaire GUILLOH HENNY, offre jugée économiquement et administrativement conforme,



## DECIDE

### ARTICLE 1 :

Une convention de prestations de soins vétérinaires pour tous les chiens de la brigade cynophile de la police municipale est conclue entre la Ville de Perpignan et la Clinique Vétérinaire GUILLON HENNY (Docteurs Laurent HENNY et Jean-Pascal GUILLON) sise 158 avenue Georges Guynemer à Perpignan.

### ARTICLE 2 :

La convention est conclue pour une durée ferme d'un an non reconductible à compter de la date de notification de la convention à la Clinique Vétérinaire GUILLON HENNY.

### ARTICLE 3 :

Le montant dû par la Ville de Perpignan à la Clinique Vétérinaire GUILLON HENNY (Docteurs Laurent HENNY et Jean-Pascal GUILLON) en contrepartie de ces prestations, est évalué à (au plus) 15 000 euros T.T.C pour la totalité des chiens, pour la durée de la convention.

### ARTICLE 4 :

La dépense pour la Ville de Perpignan sera prélevée sur le Chapitre 011 112 Article 6228 du Budget Communal.

### ARTICLE 5 :

Le Directeur Général des Services et le Receveur Municipal seront chargés de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

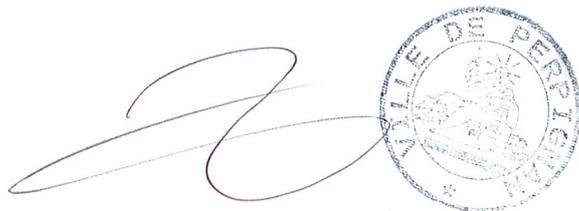
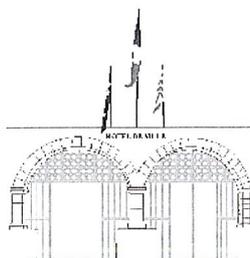
Fait à Perpignan, le 18 AOUT 2022

ID Télétransmission : 066-216601369-20220818-160464-A2-1-1

Accusé reçu le : 18 AOUT 2022

Affiché le : 18 AOUT 2022

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official seal. The seal features the coat of arms of the City of Perpignan and the text "VILLE DE PERPIGNAN" around the perimeter.

**Convention soins vétérinaires chiens brigade cynophile police municipale**  
Consultation sans publicité ni mise en concurrence préalable  
(article R 2122-8 du Code de la Commande Publique)

**RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES**

Cette consultation a été menée selon la procédure de l'article R 2122-8 du Code de la Commande Publique (prestations inférieures à 40 000 euros HT) du 1<sup>er</sup> juin 2022 au 21 juin 2022 avec date limite de remise des offres fixée au 21 juin 2022 à 17 heures.

La convention de prestations de soins vétérinaires pour tous les chiens de la police municipale à conclure sur une durée ferme non reconductible d'un an à compter de la date de sa notification, est estimée pour un an (et pour tous les chiens) à un montant inférieur ou égal à 15 000 euros T.T.C.

La consultation a porté sur une offre à établir sur bordereau de prix unitaire (devis-honoraires de consultation), les critères de choix du cabinet vétérinaire étant l'offre la mieux-disante, la disponibilité du vétérinaire à intervenir 24 h / 24 h toute l'année (nuit week-end et jours fériés compris), ainsi que des capacités administratives (fiscales et sociales) conformes.

Trois cabinets vétérinaires ont été consultés le 1<sup>er</sup> juin 2022 :

**Clinique vétérinaire Néovet**

**Docteur Denis Joubert**

ZAE du Mas Delfau Tecnosud 2

136 avenue Eole

66 100 PERPIGNAN

**Clinique vétérinaire Canigat**

**Docteurs Rideau et Bachelard**

21 rue Hector Guimard

66000 PERPIGNAN

**Docteurs Henny-Guillon**

**SCP Clinique vétérinaire Henny-Guillon**

158 avenue Guynemer (rond-point du Pou de las Coulobres)

66 000 PERPIGNAN

A l'issue de la consultation le 21 juin 2022 à 17 heures, les trois cliniques vétérinaires ont remis une offre de prix dûment complétée.

**HONORAIRES DE CONSULTATION ET ENGAGEMENT A INTERVENIR 24h / 24h**

La **clinique vétérinaire Néovet** propose un tarif de consultation de jour par chien de 36,80 euros T.T.C et un tarif de consultation de nuit par chien de 99,80 euros T.T.C dans le cadre de la convention. La clinique vétérinaire Néovet s'engage à être disponible en cas de nécessité pour les chiens de la police municipale 24 h / 24 h toute l'année (nuit – week-ends – jours fériés).

La **clinique vétérinaire Canigat** propose un tarif de consultation de jour par chien de 35,00 euros T.T.C et un tarif de consultation de nuit par chien de 84,00 euros T.T.C dans le cadre de la convention. La clinique vétérinaire Canigat n'est pas disponible 24 h sur 24 h toute l'année (seulement jusqu'à 22 heures).

La **clinique vétérinaire Henny-Guillon** propose un tarif de consultation de jour par chien de 35,00 euros T.T.C et un tarif de consultation de nuit par chien de 50,00 euros T.T.C dans le cadre de la convention. La clinique vétérinaire Henny-Guillon s'engage à être disponible en cas de nécessité pour les chiens de la police municipale 24 h / 24 h toute l'année (nuit – week-ends – jours fériés).

Cliniques Vétérinaires	Prix unitaire T.T.C par chien Consultation de jour	Prix unitaire T.T.C par chien Consultation de nuit	Disponibilité 24 h / 24 h annuelle
NEOVET	36,80 euros	99,80 euros	OUI
CANIGAT	35,00 euros	84,00 euros	NON (jusqu'à 22 heures)
HENNY-GUILLON	<b>35, 00 euros</b>	<b>50,00 euros</b>	OUI

Divers actes vétérinaires sont susceptibles d'être accomplis par le prestataire sur les chiens de la police municipale. Cependant, l'aspect médical forcément aléatoire de tels actes et leur panel illimité susceptible de varier selon divers paramètres (selon la pathologie présentée, le poids ou l'âge du chien, la nature et l'urgence des soins – par exemple des actes chirurgicaux) ne permettent pas de les fixer par anticipation dans une nomenclature de prix. La rémunération de tels actes fera l'objet d'une facture détaillée spécifique et restera évidemment dans le cadre plafond conventionnel des 15 000 euros T.T.C.

L'offre la mieux-disante est proposée par la **clinique vétérinaire Henny-Guillon** (le tarif de 50,00 euros de consultation de nuit et la disponibilité 24 h sur 24 h toute l'année sont plus avantageux pour la Ville que ceux de l'offre de Canigat, Néovet proposant des tarifs de consultation de jour et de nuit nettement plus élevés).

L'offre de Henny-Guillon est considérée comme cohérente et pertinente.

La clinique vétérinaire Henny-Guillon est l'actuel prestataire de la Ville et lui donne entière satisfaction.

#### **CAPACITES ADMINISTRATIVES (FISCALES ET SOCIALES)**

La **clinique Henny-Guillon** a fourni l'ensemble des pièces administratives (fiscales et sociales) nécessaires dont l'examen a établi la régularité sur la capacité administrative de cette clinique à concourir :

- Déclaration sur l'honneur de non exclusion de participation à un marché public établie en application des articles L 2141-1 à L 2141-5 du Code de la Commande Publique,
- Attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale URSSAF (article L 243-15 du Code de la Sécurité Sociale),
- Attestation de régularité fiscale délivrée par la Direction Générale des Finances Publiques,
- Un extrait K bis de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (de moins de 3 mois),
- Un relevé d'identité bancaire.

Nous proposons donc de retenir l'offre de prix la mieux-disante et pertinente présentée par la **clinique vétérinaire Henny-Guillon**, laquelle s'engage à une disponibilité d'intervention sur tous les chiens 24 h / 24 h toute l'année (nuit week-end et jours fériés), qui est administrativement conforme, et de contracter avec cette clinique vétérinaire pour une durée d'un an à compter de la date de notification de la convention, pour les soins vétérinaires à apporter aux chiens de la police municipale, ceci dans la limite inférieure ou égale à 15 000 euros T.T.C de prestations globales (pour l'ensemble des chiens) pour la durée de la convention.

Perpignan le 18 AOUT 2022

Le Maire

Pour le Maire  
Par subdélégation



L'Adjoint au Maire  
François DUSSAUBAT